



Juge d'application des peines

Par **jerry75**, le **29/04/2013** à **10:45**

Bonjour ,
je suis convoqué devant le juge d'application des peines suite a une condamnation de 2 mois ferme , pour avoir conduit ma fille a l'école alors que mon permis m'avait été retiré , j'ai 2 filles a la maison et mon épouse travaille tous les jours de 18h a 23 h . Je n'ai personne pour gardé mes filles , j'ai trouvé un emploi et je commence lundi prochain . Quelles sont mes chances devant le juge pour aménager ma peine ? et quelle argument lui donner pour prouver ma bonne foi ? merci de votre réponse

Par **chris_Idv**, le **12/05/2013** à **17:24**

Bonjour,

Le juge d'application des peines décide au regard de votre situation: apportez l'attestation de votre nouvel employeur avec la convocation.

Cordialement,

Par **citoyenalpha**, le **13/05/2013** à **17:11**

bonjour

2 mois ferme en général le magistrat vous soumettra à un contrôle judiciaire assorti

d'obligations. Si vous justifiez de votre insertion et de l'absence de risque de récidive le magistrat sera conciliant.

attention une peine de 2 mois ferme signifie qu'en cas de récidive vous êtes assuré de vous retrouver en prison et l'argument des enfants ne pourra être opérant.

Restant à votre disposition.